

La compagnie des Cadets-Dauphins



Jean-Baptiste GIRON, *Le martyr de saint Sébastien*, 1776, Musée d'Art et d'Histoire de Toul (Crédit : Vincent LAMARQUE).



Charles-Joseph Natoire, *Louis, Dauphin de France*, 1747, Château de Versailles (Source : Wikimedia Commons).

Des Cadets-Dauphins, il nous reste un tableau de Jean-Baptiste Giron exposé au Musée d'Art et d'Histoire de Toul. On peut y voir le martyr de saint Sébastien, saint patron de la compagnie, entouré des Cadets-Dauphins, en armes, avec leur commandant¹.

Mais qui étaient exactement ces Cadets-Dauphins et quel était leur rôle au sein de la ville ? Pourquoi la compagnie disparaît-elle après moins de cinquante années d'existence ?

1. Il s'agit de Jean Gérard, maître bonnetier et marchand drapier, bourgeois de Toul, commandant de la compagnie à l'époque de l'exécution du tableau (1776).

Naissance et rôle de la compagnie

La compagnie des Cadets-Dauphins fut créée en septembre 1744, à l'occasion de la visite à Toul du Dauphin, alors âgé de quinze ans. Celui-ci était arrivé à Metz avec sa mère quelques semaines plus tôt car son père, le roi Louis XV, était tombé gravement malade. On connaît d'ailleurs cet événement sous le nom d'« épisode de Metz ». Une escorte d'honneur de soixante hommes s'était formée spontanément parmi les bourgeois de Toul pour précéder le Dauphin Louis dans la ville. Le jeune homme se déclara leur colonel, les autorisa à porter le nom de Cadets-Dauphins en son honneur et d'arborer

un drapeau orné de fleurs de lys (que l'on aperçoit sur le tableau de Giron).

Le rôle des Cadets-Dauphins fut alors défini : accompagner les échevins (l'équivalent de nos conseillers municipaux) dans toutes les cérémonies publiques. Ils avaient également pour mission d'ouvrir et de fermer les portes de la ville au passage de la garnison. En 1751, des privilèges leur furent accordés par les officiers municipaux. Les Cadets-Dauphins furent ainsi exemptés de guet et de garde, et on rétablit pour eux un ancien usage, le tir du Papagai ². Il s'agissait d'un concours organisé chaque 1^{er} Mai, au lieu-dit au Jard ³. Le but était de tirer à l'arquebuse sur une figure représentant un oiseau, posée sur un poteau de soixante pieds de haut. Le gagnant se voyait offrir par le major de la compagnie une médaille en argent d'une valeur de 24 livres, payée par la ville. Il obtenait aussi l'exemption du logement des gens de guerre (pour un an à la première victoire, deux ans à la deuxième et à vie en cas de victoire trois années consécutives). Pour finir, le vainqueur était joyeusement ramené chez lui en cortège et en musique.

Un autre évènement était célébré chaque année par la Compagnie, la fête de saint Sébastien. Rappelons que Sébastien était un militaire chrétien qui vécut au III^e siècle. Selon la légende, il fut martyrisé lors des grandes persécutions de l'empereur Dioclétien contre les chrétiens. La tradition représente souvent le martyr attaché à un poteau et criblé de flèches, mais il survécut en fait à cette première épreuve et fut finalement battu à mort. Le premier dimanche suivant le 20 janvier (date du martyr de Sébastien), les Cadets-Dauphins se réunissaient donc à l'église des Cordeliers ⁴ pour célébrer leur saint patron. C'est dans cette même église qu'étaient conservés le drapeau fleurdelisé offert par le Dauphin et le tableau de Giron.

Recrutement et organisation des Cadets-Dauphins

Les Cadets-Dauphins avaient pour colonel le maître-échevin, c'est-à-dire le premier magistrat de la ville. La compagnie était formée de soixante hommes :

2. Selon les sources, on trouve plusieurs orthographes, « Papagai », « Papaget », « Papegay » ou même « Pas du Guet ». Ce concours était à l'origine organisé pour la compagnie des Arbalétriers.
3. Ce lieu-dit se trouve aux environs des Grands Moulins Aubry à Toul.
4. Le couvent des Cordeliers se situait au niveau de l'actuelle rue

un capitaine, un capitaine-lieutenant, un enseigne, un officier-major, trois sergents, trois brigadiers faisant fonction de caporaux ainsi que cinquante cadets, divisés en trois brigades. Il y avait deux tambours, deux hautbois et un basson.

La municipalité avait la charge de la nomination des officiers. Pour être admis dans la compagnie, il fallait être un homme de bonnes mœurs, âgé de moins de quarante ans, mesurant plus de cinq pieds trois pouces (1,73m), et être « bien tourné et de jolie figure ». Les Cadets étaient principalement des fils de bonne famille, recrutés parmi les marchands, les gens de robe, etc.

Comme on peut le voir sur le tableau de Giron, les Cadets-Dauphins étaient habillés uniformément. Ils portaient habit, veste et culotte en drap bleu de roi, avec boutonniers en or et boutons dorés, chapeau brodé d'or fin avec cocarde blanche, guêtres et gants blancs ⁵. Les officiers se reconnaissaient à leur épaulette terminée en frange. Pour son armement, chaque Cadet-Dauphin avait un fusil à baïonnette et une épée.

Fusion et disparition de la Compagnie

En juillet 1789, suite à la prise de la Bastille et aux troubles que cela engendra, différentes villes de France décidèrent de créer une garde citoyenne pour maintenir l'ordre et empêcher une possible guerre civile.

À Toul, une milice bourgeoise s'était constituée. Elle était formée de citoyens volontaires, sans limitation de leur nombre. La même année, il fut proposé à des compagnies existantes, notamment celle des Cadets-Dauphins ⁶, de fusionner avec cette milice. Ce rassemblement prit le nom de « Garde Citoyenne de Toul ». Le 13 novembre 1789, le règlement de cette jeune garde citoyenne était adopté et sanctionné par le Comité municipal. Dans ce règlement, on établit notamment les conditions de recrutement et la formation des compagnies. Or, il se trouve que la compagnie des Cadets-Dauphins gardait une certaine autonomie au sein de la garde citoyenne. En effet, les Cadets formaient le centre du bataillon et conservaient leurs officiers et sous-

Qui qu'en grogne.

5. Cette description se trouve dans l'ouvrage de Victoire FRANÇOIS, *Les Toulousiens aux XVII^e et XVIII^e siècles*, publié à Toul en 1891.

6. Ont également fusionné avec la milice une compagnie de grenadiers et une compagnie de chasseurs.

officiers ⁷. De plus, les conditions de recrutement, plus restrictives que celle de la garde citoyenne (qui acceptait tous les volontaires de 18 à 60 ans), restaient les mêmes qu'avant la Révolution Française.

Cependant, les privilèges de la compagnie, son origine, son drapeau, et même son nom s'accordaient mal avec l'esprit révolutionnaire, et la lutte contre la royauté et ses symboles. C'est ainsi que le 4 mars 1790, à l'occasion de l'envoi d'un détachement de cent hommes pour une fête patriotique à Metz, le comité municipal offrit un drapeau tricolore à la garde citoyenne. Il s'agissait de remplacer les anciens emblèmes, « qui portaient des couleurs rejetées par l'opinion publique » ⁸, y compris le drapeau fleurdelisé des Cadets-Dauphins. Celui-ci ne disparaîtra cependant qu'en juillet 1792, brûlé en même temps que tous les anciens drapeaux de la ville.

Le 22 avril 1790, on déclare finalement, par arrêté, la suppression de la compagnie. Le conseil général de la commune argua du fait que les privilèges des Cadets-Dauphins étaient incompatibles avec la loi et que leur rôle était désormais rempli par la garde citoyenne. C'est ainsi qu'après 45 années d'existence disparut la compagnie des Cadets-Dauphins.

Durant les quelques décennies pendant lesquelles elle perdura, la Compagnie des Cadets-Dauphins eut principalement un rôle honorifique. Les événements révolutionnaires eurent raison de son existence, et son rôle anecdotique dans l'histoire de la ville aurait probablement sombré dans l'oubli si le tableau de Jean-Baptiste Giron exposé au Musée d'Art et d'Histoire n'était pas là pour nous rappeler son existence.

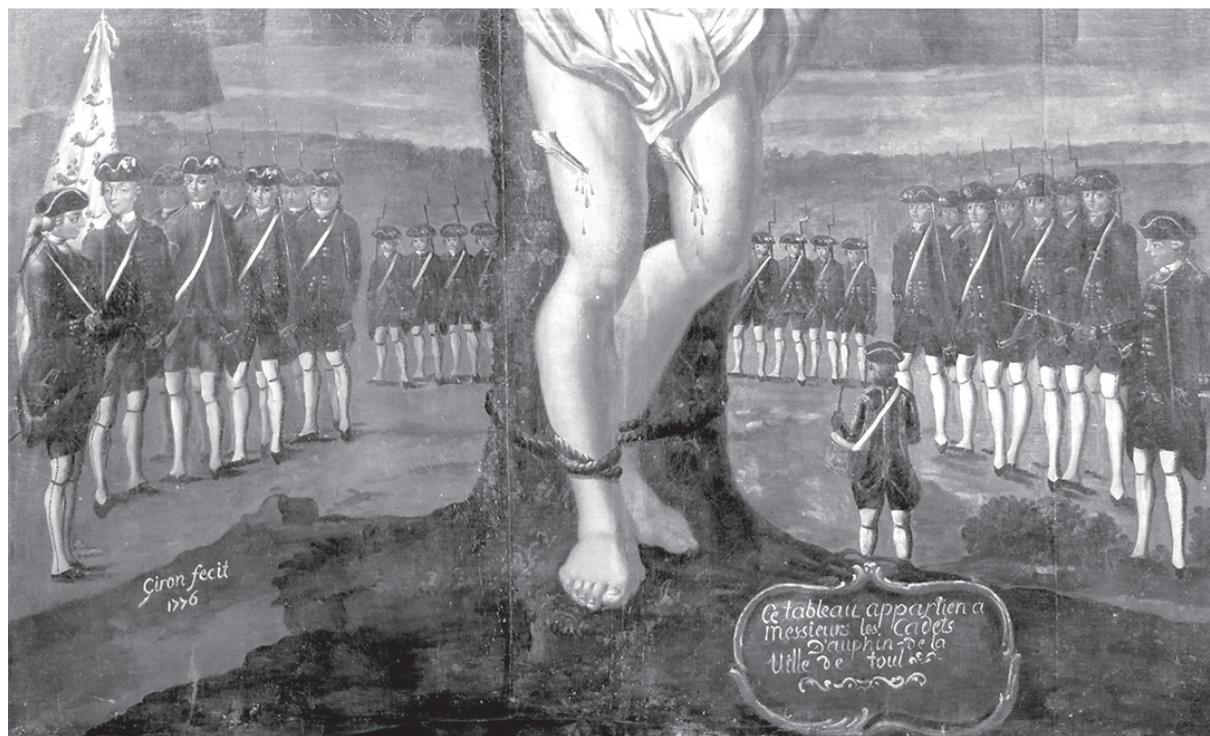
Emilienne DIDIER, 26 ans

Bibliographie :

- DENIS (Albert), *Toul pendant la Révolution*, Toul, 1892.
FRANÇOIS (Victoire), *Etudes sur Toul ancien, Les Toulous aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Toul, 1891.
GOUDARD (Charles), « Histoires... de Toul », *Etudes Toulousaises* n°5, Toul, 1976, pp. 21-25.
THIERY (A. D.), *Histoire de la ville de Toul et de ses évêques*, Tome 1, 1843.

7. En 1789, les Cadets avaient pour capitaine M. Daulnoy, pour major M. Valette et MM. Joux et Le Jard comme officiers.

8. Cité par Ch. GOUDARD dans l'article « Histoires de Toul », paru dans l'édition 5 des *Etudes Toulousaises* en 1976.



Jean-Baptiste GIRON, *Le martyr de saint Sébastien* (détail). On peut ici voir les Cadets-Dauphins en armes et en uniforme, avec les officiers et le drapeau fleurdelisé. (Crédit : Vincent LAMARQUE)